

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cours enseigne les **bases légales applicables au spectacle vivant en droit suisse**. Il permet d'identifier les éléments essentiels, de connaître les dispositions légales et de les appliquer au domaine des arts vivants. Cette formation est illustrée par de nombreux **exemples pratiques** permettant de comprendre les enjeux et les difficultés du droit. Elle est animée par des **juristes** et des professionnel-le-s des arts vivants aux compétences multiples et qui rendent cette matière dense accessible.

LES THEMES DEVELOPPES

- Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène ;
- Le droit d'auteur spécifique à la musique ;
- Le droit du travail et ses contrats ;
- L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger ;
- Le contrat de cession et de coproduction ;
- L'impôt à la source.

LE PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse principalement aux **responsables, artistes, administrateurs de compagnie** qui proviennent du théâtre, de la danse, de la musique, de festivals et/ou de toute structure culturelle des arts vivants. Le cours est destiné aux professionnel-le-s désirant acquérir ou consolider leurs connaissances dans ces différents domaines.

LES INTERVENANT-E-S

(Par ordre d'apparition dans la formation)

- Réjane Chassot, avocate spécialisée musique et spectacle vivant @Highlaw
- Florence Crettol, administratrice du TKM - Théâtre Kléber-Méleau
- Nadia Demont, collaboratrice du département clientèle, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Céline Troillet, responsable du service juridique, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Sandra Gerber Bugmann, responsable du service juridique, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Cécile Buclin, collaboratrice du département scène, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Anne Papilloud, secrétaire générale du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS)
- Patrick Mangold, avocat, spécialiste en droit du travail et danseur
- Fabrice Bernard, chef de projet JOJ 2020 au service culturel de la Ville de Lausanne, fondateur de Headstrong Music et ancien administrateur du Théâtre de l'Octogone.

Le contrat de cession et de coproduction

Réjane Chassot et Florence Crettol

Pertinence de l'utilisation d'un contrat du point de vue juridique et pratique, analyse d'un contrat de cession et d'un contrat de coproduction.

Le droit d'auteur spécifique à la musique

Nadia Demont et Céline Troillet

Aperçu théorique du droit d'auteur et mise en pratique par divers exemples.

Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène

Sandra Gerber Bugmann et Cécile Buclin

Principes généraux du droit d'auteur, gestion collective du droit de représentation, autorisation de représentation et contrats, paiement des droits d'auteur.

Le droit du travail et ses contrats

Anne Papilloud et Patrick Mangold

Droits et obligations de l'employeur-euse, de l'employé-e et fin des rapports de travail. L'engagement du personnel résidant à l'étranger.

L'impôt à la source

Fabrice Bernard

Obligations de l'employeur, des personnes concernées, de la prestation imposable ainsi que du calcul de l'impôt. Les spécificités du Canton de Vaud sont abordées et celles des autres cantons également évoquées.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

DATES

15, 16, 17, 22, 23 et 24 juin 2021 (demi-journées)

LIEU

En fonction de l'évolution de la pandémie, la session 2021 aura soit lieu en présentiel à Lausanne (lieu à déterminer), soit à distance sur Zoom.

HORAIRES

Mardi 15 juin:	09h00-12h30
Mercredi 16 juin:	13h30-17h00
Jeudi 17 juin:	09h00-12h30
Mardi 22 juin:	13h30-17h00
Mercredi 23 juin:	13h30-17h00
Jeudi 24 juin:	09h00-12h30

COÛT

CHF 550.- * / 10% de réduction pour les membres **artos**.

**Ce cours peut être pris en charge par certaines caisses de chômage. Se renseigner auprès de son/sa conseiller-ère ORP.*

PLUS D'INFOS

+41 21 621 80 60

admin@artos-net.ch . www.artos-net.ch

✂ Inscription jusqu'au 15 mai 2021

LES CONDITIONS

L'inscription se fait à l'aide d'un **formulaire** que vous trouverez sur www.artos-net.ch à la rubrique **formations/droit suisse pour le spectacle vivant**. Places limitées.

Dès réception de la **confirmation d'artos**, envoyée par courrier électronique, et une fois votre paiement effectué, votre inscription sera définitive.

En cas d'annulation par **artos**, le montant est remboursé.

Une **attestation** est délivrée aux participant-e-s ayant suivi la totalité de la formation.

LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association **artos** contribue au développement des métiers de la scène culturelle romande.

artos a initié, en partenariat avec les Universités de Lausanne et Genève, un Diplôme de formation continue en gestion culturelle et a mis sur pied le Brevet fédéral de technicien-ne du spectacle et le CFC de techniscéniste.

De plus, l'association organise, plusieurs fois par année, une série de formations courtes et continues :

En technique de scène :

- Module sécurité – lieux de spectacle et événementiel
- Formation antichute
- Vectorworks – spotlight
- Opérateur-trice PEMP
- Initiation à la création lumière
- Initiation – Mapping&Vjing

En administration :

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Communication avec les médias
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Gestion des salaires et cadres d'engagement
- Recherche de fonds (nouveau)

Informations détaillées sur le contenu et dates des sessions mises à jour régulièrement sur

www.artos-net.ch

artos

association professionnelle

Avenue de Morges 26/ CH-1004 Lausanne
T. +41 21 621 80 60 / 61 / 63
admin@artos-net.ch / www.artos-net.ch

LE DROIT SUISSE

POUR LE SPECTACLE VIVANT

juin 2021 / Lausanne

artos
association professionnelle